Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260304-202614-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 Mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 Février 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, CONAN David, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, BRET Christophe, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Absents : LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, CARO Isabelle, DANO Audric.

Désignation du secrétaire de séance
Mme JAFFRE Christelle, Conseillère Déléguée, est désignée comme secrétaire de séance. Mme

2026 - 14 – Bar du centre : avenants n° 2 lot 10 – ventilation plomberie et avenant n° 3 lot 11 – électricité

M. Henri LE CORF, Adjoint, présente au Conseil les avenants pour les travaux rajoutés pour aménager le local du dentiste et ceux qui n'ont pas été réalisés au niveau des logements,

- Avenant n° 2 au lot 10 – ventilation/plomberie : moins-value globale de 476 € H.T. pour les deux hottes non posées dans les logements, soit 896 € H..T, et diverses prestations effectuées, au cabinet dentaire, pour un montant de 420 € H.T.(barre de maintien, mitigeur évier et lavabo, raccordement et pose) ;
- Avenant n°3 – lot 11 électricité : moins-value de 2 187.86 € H.T. pour la partie télévision terrestre.

Les moins-values s'élèvent globalement à 2 663.86 € H.T..

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE ces deux avenants tels que détaillés ;

AUTORISE Mme Le Maire à intervenir à leur signature.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 10 Mars 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 9 Mars 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance